

5 novembre 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 1er octobre 2012 à 19h30.

Présences : Lucie Gilbert, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard  
Absence : Julie Simard, Marco Laplante

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2012 est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2012 est proposée par Lucie Gilbert.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$171,095.40. (chèques numéro 16 723 à 16 829).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### ADOPTION RÈGLEMENT 281-12 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ ST-FRÉDÉRIC

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipales régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

ATTENDU que les formalités prévues à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement numéro 281-12 a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2012;

En conséquence, il est proposé par Claire Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 281-12 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité Saint-Frédéric »

(Voir au livre des règlements).

#### DÉNEIGEMENT ARRIÈRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que le contrat du déneigement de la cour arrière du centre communautaire pour l'hiver 2012-2013 soit donné à Sébastien Vachon au coût de \$725 plus taxes.

## AVIS DE MOTION & PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS 2013

Lucie Gilbert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement sera adopté en vue de fixer la rémunération des élus pour l'année 2013. Un projet de règlement est présenté qui majore la rémunération des élus de 3%, ce qui représente une rémunération de \$4 444 pour le maire et une rémunération de \$1 482 pour les élus.

## AVIS DE MOTION RÈGLEMENT TAUX DE TAXATION 2013

Carl Lessard donne avis de motion qu'à une assemblée ultérieure du conseil, un règlement sera adopté en vue de fixer le taux d'imposition des taxes générales et de service pour l'année 2013.

## DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la L.E.R.M. dans les municipalités, chaque élu dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2012-2013.

## NOMINATION DU PRO-MAIRE

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que Lucie Gilbert soit reconduite au poste de pro-maire pour une période d'un an.

## RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du code municipal, le maire soumet le rapport financier 2011 concernant la situation financière de la Municipalité Saint-Frédéric :

Revenus	1 330 412 \$
Dépenses	(1 519 060)\$
Amortissements	250 540 \$
Remboursement de la dette à long terme	(58 405)\$
Activités d'investissement	(23 188)\$
Déficit de l'exercice	(19 701)\$

Pour l'année 2012, un budget équilibré de 1 349 460\$ a été adopté le 19 décembre 2011. À moins de circonstances exceptionnelles, les prévisions budgétaires seront respectées.

En ce qui a trait aux contrats accordés depuis le dernier rapport financier, les faits sont les suivants :

Pavage St-Laurent	419 294.58\$
→ asphalte rang St-Louis, rue Lehoux, cour arrière centre communautaire	
Daktronics	21 348.01\$
→ cadran numérique	
Arrakis	23 669.34\$
→ étude hydrogéologique	
Roche Ltée	14 601.83\$
→ projet mise aux normes eau potable	

Loisirs Saint-Frédéric → projet terrain de balle	25 000.00\$
Fabrique Saint-Frédéric → réfection de l'église	10 000.00\$

Pour la prochaine année fiscale, le budget 2013 sera adopté au cours du mois de décembre lors d'une assemblée spéciale qui sera convoquée par avis public.

Pour l'année 2013, les dossiers suivant seront traités :

- Recherche en eau
- Agrandissement du garage municipal (si pas fait en 2012)
- Agrandissement du centre communautaire (si subvention accordée)

#### ANNEXION CIMETIÈRE TRING-JONCTION

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric accepte le règlement numéro 374 de la Municipalité de Tring-Jonction concernant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Frédéric (cimetière) délimitée par la description technique et le plan préparés par Jean Bisson, arpenteur-géomètre, datés du 29 février 2012 et faisant référence aux minutes 7468.

#### APPUI À NORMAND GRONDIN POUR DEMANDE DE C.A. AU MDDEP

Attendu que M. Normand Grondin procède à la construction des services d'aqueduc, d'égout pluvial et de voirie pour le prolongement de la rue Lehoux dans la municipalité de Saint-Frédéric ;

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric :

- Atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.
- Atteste qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Atteste qu'elle s'engage à entretenir le fossé aménagé dans le cadre de ces travaux.

#### CONTRAT ÉCHANGE TERRAIN AVEC DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ST-FRÉDÉRIC

Sur proposition de Carl Lessard et adopté à l'unanimité, il est unanimement résolu ce qui suit :

**1. a)** La Municipalité cède à la société Développement Domiciliaire de St-Frédéric Ltée, ayant son siège social au numéro 2074, route 112, à Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0, à titre d'échange, avec prise de possession comme en date du contrat notarié, des immeubles connus et décrits sommairement comme suit :

#### DÉSIGNATIONS

**i)** Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE-**

**VINGT-NEUF (Ptie 4 529 089)**, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce (Parcelle 1). Contenant en superficie 122,7 mètres carrés.

ii) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 4 529 089)**, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce (Parcelle 2). Contenant en superficie 32,5 mètres carrés.

Le tout tel que montré par un plan préparé par Jean Bisson, arpenteur-géomètre, sous le dossier 1826.

1. b) En contrepartie, que la susdite société Développement Domiciliaire de St-Frédéric Ltée, cède, à titre d'échange, à ladite Municipalité, des immeubles connus et décrits sommairement comme suit :

i) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-HUIT (Ptie 4 529 088)**, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce (Parcelle 3). Contenant en superficie 429,2 mètres carrés.

ii) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **QUATRE MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX (Ptie 4 219 686)**, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce (Parcelle 4). Contenant en superficie 1 278,8 mètres carrés.

Le tout tel que montré au plan susdit.

c) Que cet échange soit fait sans soulte ni retour de part et d'autre.

d) Que cet échange soit fait selon les conditions et autres clauses contenues dans un tel contrat et conditionnel à ce que la société Développement domiciliaire St-Frédéric Ltée s'engage à compléter la rue cédée à la Municipalité (parcelles 3 et 4) en conformité de la réglementation en vigueur de cette dernière, comme fait auparavant.

2. a) La Municipalité se fasse céder par la susdite société Développement Domiciliaire de St-Frédéric Ltée, dans son état actuel, avec prise de possession comme en date du contrat notarié, libre de toutes hypothèques, l'immeuble suivant, **formant l'assiette d'un passage piétonnier**, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **QUATRE MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX (Ptie 4 219 686)**, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce (Parcelle 5). Contenant en superficie 93,7 mètres carrés.

Le tout tel que montré au plan susdit.

b) Que cette cession soit faite à titre purement gratuit pour fins d'utilité publique.

c) Que cette cession et cet échange soient faits selon les conditions et autres clauses contenues dans un tel contrat.

3. Les honoraires et débours du présent acte, de sa publicité et des copies nécessaires sont assumés en parts égales entre les comparants.

4. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir de même que tous documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution.

### ACHAT HAUT-PARLEURS, MICRO & PROJECTEUR

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité fasse l'achat de quatre (4) haut-parleurs et tout ce qu'il est nécessaire pour l'installation de ceux-ci au coût de \$1 729.74 environ plus taxes ainsi que d'un micro sans fil au coût de \$319.99 plus taxes.

Quant au projecteur, celui-ci sera prévu au budget 2013.

### ACHAT ORDINATEURS BUREAU & BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à l'achat de deux ordinateurs pour le bureau au coût de \$615 chaque plus Microsoft Home & Business au coût de \$255 par poste, d'un portable Acer pour la bibliothèque au coût de \$465 plus \$145 pour Microsoft Home & Student ainsi qu'une imprimante couleur sans fil pour la bibliothèque également.

### RAPPORT DES COMITÉS

#### a) Entretien routier

Cathy Poulin vérifiera au MTQ si la municipalité peut enlever les pancartes d'arrêt dans St-Olivier où la traverse du chemin de fer et si des pancartes d'arrêt doivent être installées sur le chemin de fer pour indiquer la présence d'une traverse de chemin.

Le rang St-Olivier sera fermé à partir du moment où il y aura trop de neige.

La niveleuse a passé pour une dernière fois cette année.

#### b) Loisirs et embellissement

Rien à mentionner.

#### c) Eau potable

Un avis sera envoyé demain indiquant la levée de l'avis d'ébullition.

Rien à mentionner.

#### d) O.M.H.

Rien à mentionner.

#### e) Sécurité incendie

Rien à mentionner.

#### f) Culture

Rien à mentionner.

### CORRESPONDANCE

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité de verser un montant de \$200 au comité de la chorale St-Frédéric – Tring pour leur social de Noël.

Lettre de remerciement du club de l'Age d'Or de Saint-Frédéric pour le prêt de la salle lors de leur tournoi de baseball-poche.

Invitation de la Chambre de Commerce de Saint-Jules pour leur pièce de théâtre qui se tiendra les 23, 24 et 25 novembre prochain.

Lettre de M. Jocelyn Benoît, Directeur général de la Maison Catherine De Longpré, mentionnant que Mme Lucie Vachon, citoyenne de Saint-Frédéric, sera appelé à solliciter les citoyens de la municipalité pour la vente des billets de leur loterie.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### VARIA

Rien à mentionner.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h30.